



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de Gestion des Déchets Année 2021

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

28 SEP. 2022

Rendu(e) exécutoir
Le..06/10/2022
Le Président


Bertrand PETIT

PARTIE 1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES 2021

Chapitre 1 - Le territoire et son organisation (collecte et traitement)

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

Le syndicat Mixte Lys Audomarois, compétent dans le domaine du traitement du déchet, couvre :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer – (107 895 habitants – sources INSEE 2021)

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres – (24 634 habitants – source INSEE 2021)

La typologie du territoire est mixte, à dominance rurale (source SNOE).

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service

La collecte :

La collecte des déchets ménagers est une compétence de nos deux adhérents :

La C.A.P.S.O. collecte en portes à portes les ordures ménagères et les recyclables pour toutes les communes de son territoire.

De même, elle organise, une collecte en portes à portes en déchets verts sur certaines communes.

Pour d'autres, les déchets verts peuvent être également collectés en apports volontaires, sur des points non permanents.

Le verre est en apports volontaires, dans des bornes, prévues à cet effet et sur certaines communes en porte à porte.

Le papier et le carton peuvent eux être déposés dans des bornes, en apports volontaires.

Enfin, la C.A.P.S.O. réalise aussi parfois la collecte en portes à portes d'encombrants sur inscription de ses habitants.

La C.C.P.L. collecte en portes à portes les ordures ménagères et les recyclables pour toutes les communes de son territoire.

Le verre est collecté dans des bornes d'apports volontaires, prévues à cet effet.

Le papier et le carton peuvent également être déposés dans des bornes d'apports volontaires.

Le traitement :

Le traitement des déchets collectés se fait, soit par incinération dans le Centre de Valorisation Energétique (Syndicat Mixte Flandre Morinie) pour les O.M., soit par tri via le Centre de tri du SMLA pour les recyclables.

Concernant les bornes d'apports volontaires verre, ou papier-carton, elles sont expédiées directement vers les usines de traitement. Pour le verre collecté en porte à porte il est déposé sur notre quai de transfert verre du centre de tri.

Pour ce qui est des déchets verts collectés en portes à portes, ils sont traités sur la plateforme de compostage, tout comme les déchets verts des services municipaux et ceux des professionnels des espaces verts.

Sur l'ensemble du territoire, à destination des ménages et des professionnels, se répartissent 6 déchèteries :

Longuenesse

Lumbres

Arques
 Aire sur la Lys
 Dennebrœucq
 Saint Martin lez Tatinghem

En plus de ces six déchèteries, dix communes de notre territoire ont accès aux déchèteries du SEVADEC :

Audrehem - Journy - Tournehem sur la Hem
 Bayenghem les Eperlecques - Nordausques - Zouafques
 Bonningues les Ardres - Nort-Leulinghem - Clerques
 Rebergues

Cela s'explique :

Lorsque ses communes ont intégré la C.C.P.L. et la C.A.P.S.O., elles étaient éloignées de nos déchèteries.

Dans un souci de rendre un service de qualité, les maires de ces communes ont été contactés afin de se prononcer sur la continuité d'accès aux déchèteries du SEVADEC.

Sur onze communes interrogées, dix ont souhaité conserver cet accès. De fait, cet accès donne donc lieu au versement d'une participation de ces dix communes à hauteur de 20 € H.T. par habitants. Depuis 2021, les habitants de ces communes peuvent aussi se rendre dans les déchèteries du SMLA.

		Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Déchets verts Ménages	Déchets verts des Professionnels	Déchets verts des EPCI	Déchets des déchèteries
Collecte	Séparée							
	PAV							
	Porte à porte							
Transport	Régie							
	Prestataires Entreprise							
Traitement								
	Prestataire Associatif							
	Prestataire Entreprise							
	Régie							
	Délégation							

Maitrise d'ouvrage EPCI adhérents

Maitrise d'ouvrage SMLA

Chapitre 2 - Le traitement des déchets : organisation 2021

Pour assurer la compétence traitement du déchet, le Syndicat Mixte Lys Audomarois s'organise autour de 4 types d'équipements :

2.1 Les six déchèteries

2.1.1 Les hauts de quais

Le SMLA est propriétaire de six déchèteries.

La gestion des hauts de quai, c'est-à-dire : l'accueil, le fonctionnement et l'évacuation des bennes, est assurée en régie.

La gestion des bas de quai, correspondant au transport et au traitement, est assurée par des prestataires. Toutefois, il est à noter qu'une partie du transport de ces bas de quai est assurée en régie.

Déchèterie de Longuenesse – route des bruyères

Elle est composée de 10 quais, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E., des D.M.S. et des pneus.

Le site est géré par 3 agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

Déchèterie d'Arques – rue Colbert

Elle est composée de 8 quais, d'une zone couverte, depuis 2022, pour la réception et le stockage des D.3.E. et des D.M.S.,

Le site est géré par 2 agents titulaires. Et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Le plâtre, les laines minérales et les pneumatiques ne sont pas acceptés dans cette déchèterie, par manque de place.

En 2021, une benne éco mobilier a été installée, ce qui permet l'acceptation de ce type de déchets. Un bâtiment sera construit en début d'année 2022.

Déchèterie d'Aire sur la Lys – zone d'activité du parc Saint Martin

Elle est composée de 11 quais, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E. et des D.M.S., et d'une zone de stockage couverte/ouverte.

Le site est géré par 2 agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

Déchèterie De Dennebroeuq – lieudit « le moulin à vent »

Elle est composée de 12 quais, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E. et des D.M.S. et d'une zone de stockage couverte/ouverte.

Le site est géré par 2 agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

Déchèterie De Lumbres – RD 342 - lieudit « derrière la grange »

Elle est composée de 10 quais, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E. et des D.M.S. et d'une zone de stockage couverte/ouverte.

Le site est géré par deux agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

Déchèterie De Saint-Martin lez Tatinghem

Elle est composée de 14 quais, d'un bâtiment pour la réception des D.3.E. et des D.M.S. et d'une zone de stockage couverte/ouverte.

Le site est géré par 3 agents titulaires et l'équipe est renforcée, en haute saison, par un saisonnier et des vacanciers.

Tous les déchets autorisés sont acceptés.

En ce qui est des hauts de quai, certains déchets sont réceptionnés, triés (c'est par exemple le cas des D.D.S.). Leurs enlèvements sont gérés directement par les agents de déchèterie :

Les pneumatiques.

Ils sont stockés soit en benne, hors quai, ou dans un bâtiment créé à cet effet.

Leurs enlèvements et leurs traitements sont assurés par Gommage.

Nous sommes à ce propos sous conventionnement Alliapur.

Les pneumatiques sont traités en réemploi puisqu'ils sont réutilisés comme pneumatiques.

Les déchets d'équipements électronique et électrique.

Ils sont collectés et traités par envie 2 E de Lesquin. 74% des tonnages sont recyclés, 13% sont valorisés (matière et énergétiques) et 14% sont stockés dans des installations spécialisées. Un soutien financier est apporté par Ecosystème/OCAD3E.

Les Déchets Ménagers Spéciaux sont transportés et traités par Chimirec Norec.

Ces produits sont divisés en deux catégories :

Ceux soutenus par l'éco-organisme Eco-DDS

Ceux non soutenus par l'organisme Eco-DDS

Chaque catégorie est définie dans une liste de produits suivant : une marque, une nature de produit, une contenance, un emballage...

Ces produits peuvent être :

Recyclés par exemple en combustibles (emballages souillés)

Régénérés pour une utilisation à l'identique (huiles)

Récupérés en fonction de la matière (aérosols, batteries, films radiographiques)

Le textile.

Il est collecté dans des bornes prévues à cet effet et est transporté et traité par le Relais.

Le mode de traitement est ici le réemploi, le recyclage et la réutilisation.

Le verre.

Il est collecté dans des bornes prévues à cet effet. Il est enlevé par les collectivités adhérentes. Son traitement est une réutilisation, le verre bouteille redevient du verre bouteille.

Les Cartouches d'encre.

Elles sont collectées par Printerra. Elles sont triées, valorisées ou réutilisées. Les cartouches réutilisables sont confiés à un atelier protégé et sont rechargées en encre. Le SMLA bénéficie pour ces cartouches d'un soutien en fin d'année.

2.1.2 Les bas de quai

Le SMLA possède 100 bennes, de 15 à 35m³, servant à la réception des déchets.

Le tri des déchets se fait par catégorie :

- Déchets Verts - Eco-mobilier - Cartons
- Bois en mélange - Gravats - Encombrants
- Cartons - Laines et Plâtres Composite

Le remplissage des bennes est géré par les agents de déchèteries, en fonction des apports usagers. L'enlèvement des bennes est programmé par les agents et intervient dans les 24 heures suivant la demande. Les bennes sont enlevées et transportées soit par notre service transport (deux agents) soit par des prestataires retenus après appel d'offres.

	Transport	Traitement	Mode de traitement
Déchets verts	SMLA / TSB	SMLA/ Astradec / Terralys/Paccou	Compostage/ recyclage
Gravats	Astradec	Astradec	Réutilisation
Encombrants	SMLA/Astradec	Astradec/SMFM	Valorisation énergétique
Plâtre	SMLA/Astradec	Astradec	Réutilisation
Laines minérales et Plâtre composite	SMLA/Astradec	Baudelet	Enfouissement
Bois en mélange	SMLA/Astradec	Astradec	Réutilisation
Ferrailles	SMLA/Baudelet	Baudelet	Réutilisation
Mobilier*	Baudelet/Ramery	Prestataires divers en fonction des produits	Réemploi/ réutilisation/recyclage/incinération
Papier/carton	SMLA/Paprec	Tri Récup'Aire/RDM ou Cartonnerie de Gondardenne	Recyclage

* Soutenu par l'éco-organisme Eco mobilier

2.2 La compostière

Le SMLA gère en régie une compostière, située zone du Brockus à Arques.

Un agent est présent sur le site.

Sur la compostière, seuls sont traités :

- Les déchets verts des déchèteries
- Les déchets verts des services municipaux
- Les déchets verts des E.P.C.I. adhérents (issus des portes à portes et des collectes en apports volontaires)
- Les déchets verts des professionnels des espaces verts.

En 2021, la compostière a traité 10 437t de déchets verts.

La plateforme se divise en quatre zones :

Zone d'entrée des déchets verts – limitée à 800 tonnes de déchets verts non broyés / Zone de fermentation / Zone de maturation / Hangar pour le stockage du compost fini.

Le déchet vert est broyé par un prestataire de service retenu par appel d'offres, actuellement Astradec.

Ce déchet va subir une fermentation aérobie, c'est-à-dire en plein air. Il sera retourné au minimum 3 fois sur les 4 à 5 mois de traitement. Puis, il sera criblé, tamisé, par un prestataire de service, retenu par appel d'offres, actuellement Astradec. A l'issue, le compost produit est normé NF 44-051. Ce produit fini peut être utilisé sans utiliser un plan d'épandage.

En 2021, le prix de traitement du déchet vert entrant est de 22.50€ la tonne pour les collectivités et de 22.50 € la tonne pour les entreprises d'espace vert du territoire et 46 euros pour les entreprises hors territoire.

Le compost est distribué gratuitement aux communes qui en font la demande. Le reste est vendu majoritairement à des agriculteurs, selon un tarif dégressif allant de 10€ à 3.50€ la tonne (d'une tonne achetée à 500 tonnes achetées).

La plateforme de compostage n'étant pas suffisamment grande pour capter la totalité des déchets verts produits sur le territoire, une partie des bennes de déchèteries doit être traitée chez des prestataires extérieurs (Astradec-Wizernes, Paccou - Iederzeele et Terralys à Escœuilles).

2.3 Le centre de tri

Le Centre de tri, implanté à Arques, a été construit en 2001. Le site est soumis à autorisation et peut accueillir 9000 tonnes de recyclables et 7 500 tonnes de verre.

La gestion du Centre de tri est confiée par appel d'offres à l'association Récup'Aire. Cette association compte, sur le site d'Arques, 5 CDD (encadrants, administratifs, maintenances) et 30 CDI (trieurs, caristes, maintenances).

En 2021, le Centre de tri a réceptionné 8 028,68 tonnes de déchets dont 1 281.74 t de verre

Ces déchets sont issus des ménages et ont fait l'objet de collectes par les deux E.P.C.I. adhérents.

2.4 Le Centre de Valorisation Énergétique (C.V.E.)

Le C.V.E. a été construit à Arques en 2010 - 2011.

Les déchets entrant en C.V.E. proviennent en majorité du territoire du SMLA : Ordures ménagères, Refus de tri du Centre de tri, Encombrants des déchèteries et Encombrants issus des portes à portes.

Certains de ces déchets proviennent également du SIROM nord : Ordures ménagères, Encombrants des déchèteries

Et du SMICTOM des Flandres : Ordures ménagères, Refus de tri.

A ces tonnages viennent s'ajouter les Déchets Industriels Banaux (D.I.B.) issus de sites de traitement de déchets.

Le C.V.E. traite nos déchets par incinération. Il produit de l'énergie électrique et de la vapeur, revendues réciproquement à EDF et aux cartonneries de Gondardennes. Au préalable, les déchets encombrants sont broyés par la société Astradec puisque le broyeur n'est plus utilisé pour des raisons de sécurité.

En 2021, le C.V.E. a accueilli 101 544,88 tonnes. Il a permis de produire 20 822 MWh d'électricité et 280 076 MWh de vapeur.

Répartition des tonnages :

Type	2018	2019	2020	2021
OM	75 630,26	73 808,05	76 532,00	76 816,36
Encombrants	5 872,44	5 874,90	7 456,24	10 602,44
Refus de tri	2 024,80	1 244,98	2 870,36	2 626,24
DAE / DIB	13 634,96	15 667,98	9 982,64	11 499,84
Total	97 162,46	96 595,91	96 841,24	101 544,88

Chapitre 3 - Le traitement des déchets : Bilan

3.1 Capacités et Tonnages traités

3.1.1 Taux global de valorisation

En 2021, le SMLA a traité ou fait traiter 83 36,68 tonnes de déchets sur l'ensemble de ses équipements du territoire.

Pour mémoire, en 2020, le Syndicat avait reçu 72 414,94 tonnes de ces mêmes déchets.

TAUX DE VALORISATION : 99%

3.1.2 Tonnages traités

Les tonnages traités sur les différents équipements sont :

➡ En centre de Valorisation Énergétique (délégation au SMFM)

Tonnage entrant incinération hors déchèterie et refus de tri	31 877 T
Tonnage entrant global	36 787,30 T

O.M.R. (portes à portes),
hors encombrants
2021

C.A.P.S.O. : 26 245.26 T
C.C.P.L. : 5 474.74 T

O.M.R. (portes à portes),
hors encombrants
2020

C.A.P.S.O. : 25 915.14 T
C.C.P.L. : 5 418.96 T

O.M.R. (portes à portes)
hors encombrants
2019

C.A.P.S.O. : 25 111.21 T
C.C.P.L. : 5 122.74 T

Encombrants 2021

Déchèteries : 3 757.88 T
P à P C.A.P.S.O. : 157.28 T

Encombrants 2020

Déchèteries : 3179.32 T
P à P C.A.P.S.O. : 167.10 T

Encombrants 2019

Déchèteries : 3514.48 T
P à P CAPSO : 193.50 T

Les refus de tri du centre de tri sont aussi traités en CVE

Refus de tri 2021

1 152.64 T

Refus de tri 2020

1 375.12 T

Refus de tri 2019

1 036.38 T

En 2020 Le centre de tri avait fonctionné en mode dégradé, par demi-équipe, ce qui expliquait l'augmentation des refus. En 2021, le fonctionnement a été quasi normal et les tonnages de refus sont en nette diminution.

mode de traitement en CVE



- valo énergétique
- réutilisation
- recyclage
- réemploi
- stockage

Lexique :


Valorisation Energétique : traitement qui permet de produire l'énergie ou qui est utilisé comme énergie.

Réutilisation : traitement qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.

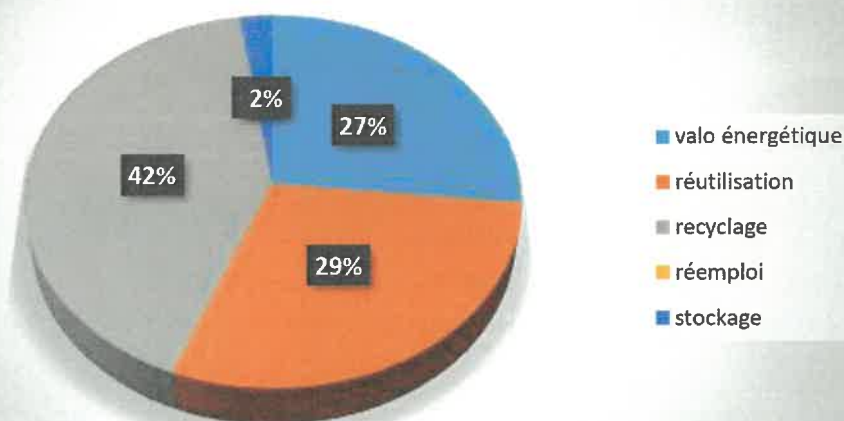
Le réemploi : opération où les objets ou biens sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Le recyclage : traitement des déchets et de réintroduction des matériaux qui en sont issus dans le cycle de production d'autres produits.

Stockage traitement destiné à stocker des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économique optimale.

Déchets transitant en déchèteries	Total 2021	Total 2020	Total 2019
Encombrants	3 757.88	3368.76	3514.48
Déchets verts	9 559.35	6 958.19	7 857.09
Gravats	10 277.05	7 679,576	8835.01
Carton / Papier	686.32	588.98	638.78
Bois	3 395.70	3 014	3 354.68
Métaux	1 282.71	1 223,470	1204.17
Plâtre pur	1 242.84	1 049.30	1401.38 en mélange
Laines minérales et plâtre complexé	472.52	605.92	
Mobilier	3 207.15	2 275,430	2 141.52
D3E et lampes	1 029.54	885.389	770.187
Hors eco DDS			
Aérosols	2.072	3,495	4.326
Film Radiographique	1.082	0,910	0.895
Filtres à huile	1.081	1,829	2.328
Acides	0.443	0,903	1.303
Huiles de cuisine usagées	10.95	2,091	8.43
Peintures Pâteux	24.037	112,550	131.094
Emballages souillés	8.708	7,118	9.178
Phytosanitaires	1.716	3,493	7.288
Bases	2.557	1,969	2.266
Solvants	26.585	17,483	20.44
Combustibles	0	0,005	0.041
Total hors eco dds	68.281	206.21	254.90
Eco DDS			
Acides	0.328	0.061	
Aérosols	2.13	0,186	
Phytosanitaires et Biocides	1.856	0,273	
Autres DDS liquides	4.556	0,584	
Bases	0.280	0,039	
Combustibles	0.176		
Pâteux et solides inflammables	117.422	14,590	
Bidons vides combustibles chauffages	3.849	0,399	
Total eco dds	131.223	16.13	
Batteries	27.24	18.244	19.709
Huiles minérales	56.47	36.122	47.603
Piles	5.76	6.186	6.61
Vêtements		61.415	99.086
pneus	67.92	64.679	49.03
TOTAL	35 271.83	28 003,725	30 126.93

mode de traitement en déchèteries



→ En compostière

Déchets verts municipaux 2021 : 1 583.83 T

Déchets verts municipaux 2020 : 1 301.28 T

Déchets verts municipaux 2019 : 1 213.40 T

Déchets verts des ménages (portes à portes et apports volontaires – C.A.P.S.O.) 2021 : 5 670.16 T

Déchets verts des ménages (portes à portes et apports volontaires – C.A.P.S.O.) 2020 : 4 642.59 T

Déchets verts des ménages (portes à portes et apports volontaires – C.A.P.S.O.) 2019 : 4 206.71 T

Déchets verts des déchèteries 2021 : 2 239.04 T

Déchets verts des déchèteries 2020 : 2 493.89 T

Déchets verts des déchèteries 2019 : 4 467.01 T

Déchets verts des professionnels 2021 : 943.95 T

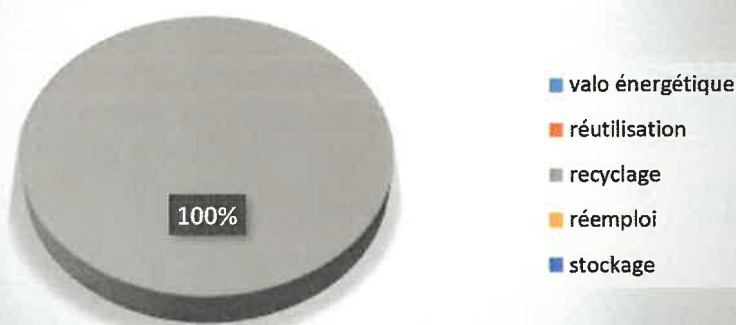
Déchets verts des professionnels 2020 : 785.73 T

Déchets verts des professionnels 2019 : 847.01 T

Afin d'éviter de ne pas dépasser la capacité de traitement de la plateforme de compostage, qui est de 9 000T, tous les déchets verts des déchèteries n'y sont pas traités.

Depuis 2020, le SMLA a signé un marché, avec Astradec (Wizernes) et Terralys (Escoeuilles) et la société PACCOU (Iederzeele) pour le traitement des déchets verts excédentaires. Sur ces plateformes **7 720.31 tonnes** ont été traitées (en 2020, 4 463.64 tonnes).

mode de traitement en compostière



→ Le Centre de tri

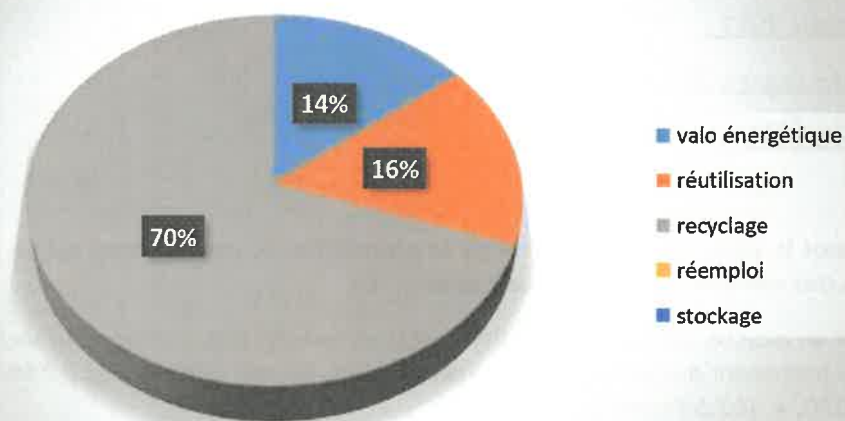
En 2020, le Centre de tri a fonctionné en application d'un protocole sanitaire très sévère.

En 2021, il a fonctionné presque normalement. Les visites de scolaires n'ont pas repris et ceci pour des raisons sanitaires et de protection des agents de tri.

Exemples de différents flux :

	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets entrants	8 066.72	7 807.70	6 941.68	6 180	6 746.94
Tonnage verre	2 250.62	2 271.42	2 167.68	1 991.3	1 281.74
Tonnage refus	1 138.76	1 109.64	1 033.72	1 277.58	1 152.14
Taux de refus de tri	14.11%	14.21%	14.89%	20.67%	17.00%
Tonnage sortant hors refus hors verre	7 953.02	7 680.12	6 987.33	6 991.98	6 011.77

mode de traitement en centre de tri



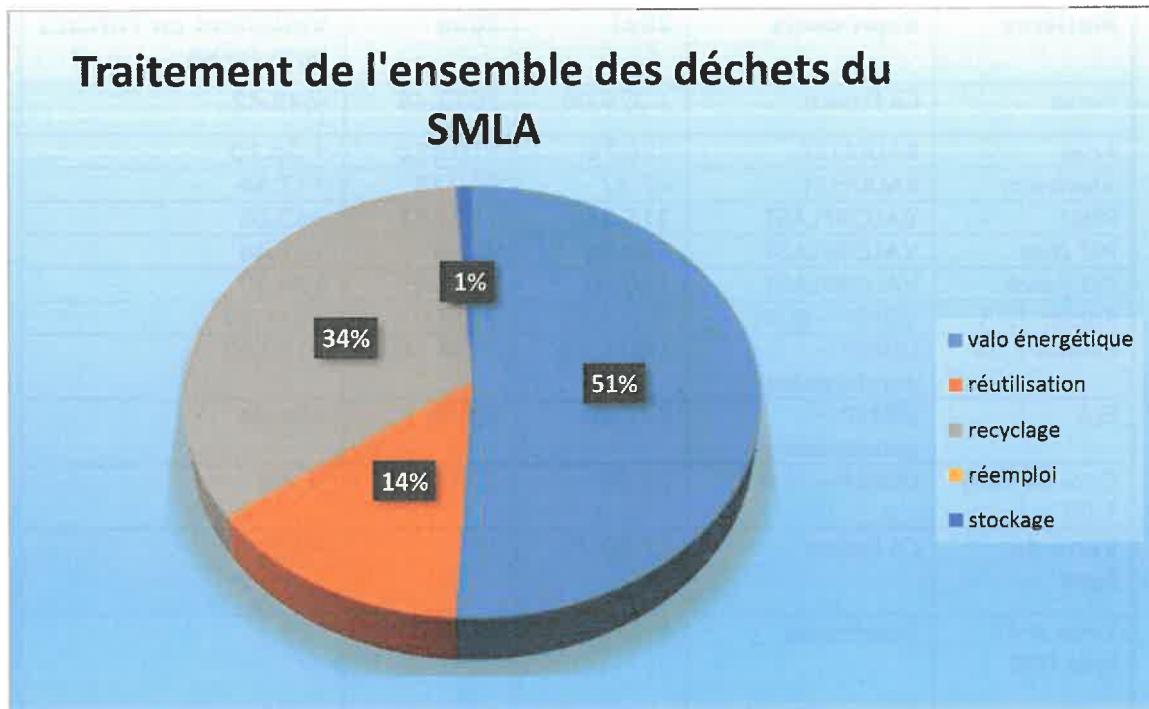
Voici la variation des flux sortants 2021/2020 :

	Matières	Repreneurs	2021	2020	Variations en TONNES 2021/2020
TRI	Verre	OI France	1 379.06	2022.48	-643.42
	Acier	BAUDELET	336.78	310.686	+ 26.10
	Aluminium	BAUDELET	47.22	29.778	+17.44
	PEhD	VALORPLAST	215.34	152.683	+62.66
	PET clair	VALORPLAST	549.34	487.9	+61.44
	PET foncé	VALORPLAST	120.10	85.199	+34.30
	Papier 1.11	UDREP – RDM	2 614.52	2277.02	+337.50
	Carton 1.04	UDREP – gondardenne	1 371.30	1188.78	+182.52
	ELA	UDREP – gondardenne	74.54	50.10	+24.44
	Gros de mag 1.02	UDREP – RDM	25.66	27.10	-1.44
	SUR TRI	Verre de ligne	OI France	17.50	17
Refus AMV (pile D3E		Déchèteries	1.46	1.96	-0.5
sacherie		VALLORPLAST	86.48	67.138	+19.34
Pots et barquettes		VALLORPLAST	81.84	37.643	+44.20
REFUS DE TRI		SMFM	1 152.14	1 277.58	-125.44

Il est rappelé que le verre de ligne est le verre collecté dans les bacs de recyclage. Ce verre n'est pas un refus dès lors que les EPCI déposent toujours du verre collecté en porte à porte.

Les pots et barquettes sont triées mais ne sont pas soutenus puisque que les 2 EPCI ne sont pas en ouverture de consigne. Lors du lancement du dernier appel d'offres, il a été décidé que ces résines ne seraient pas traitées comme des refus. Aussi, Vallorplast a accepté de les traiter. Si les recettes sont positives, elles sont reversées au SMLA et en cas de recettes négatives, le SMLA paye le surtri. En 2021, le sur-tri a été réalisé pour 0 euros/tonne.

3.2 Performance de valorisation globale



3.3 Origine du déchet – Public accueilli

En Centre de Valorisation Energétique

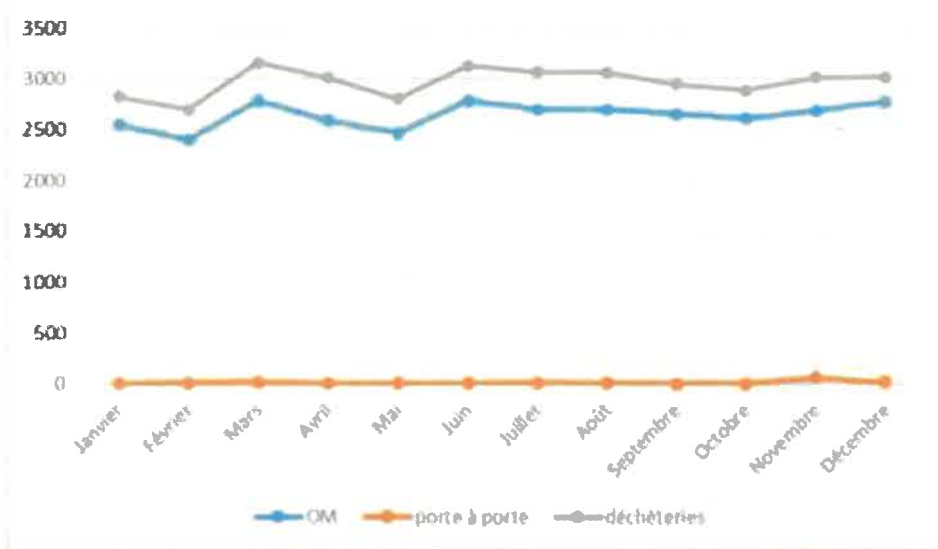
En C.V.E., les déchets collectés proviennent majoritairement des ménages.

Toutefois, certains apports, au niveau de la C.A.P.S.O., se font, en redevance spéciale, auprès de certains professionnels. Les encombrants des déchèteries proviennent majoritairement des ménages.

On peut considérer que 5 à 7 % des encombrants déposés en C.V.E., le sont par des artisans autorisés à se rendre dans en déchèteries.

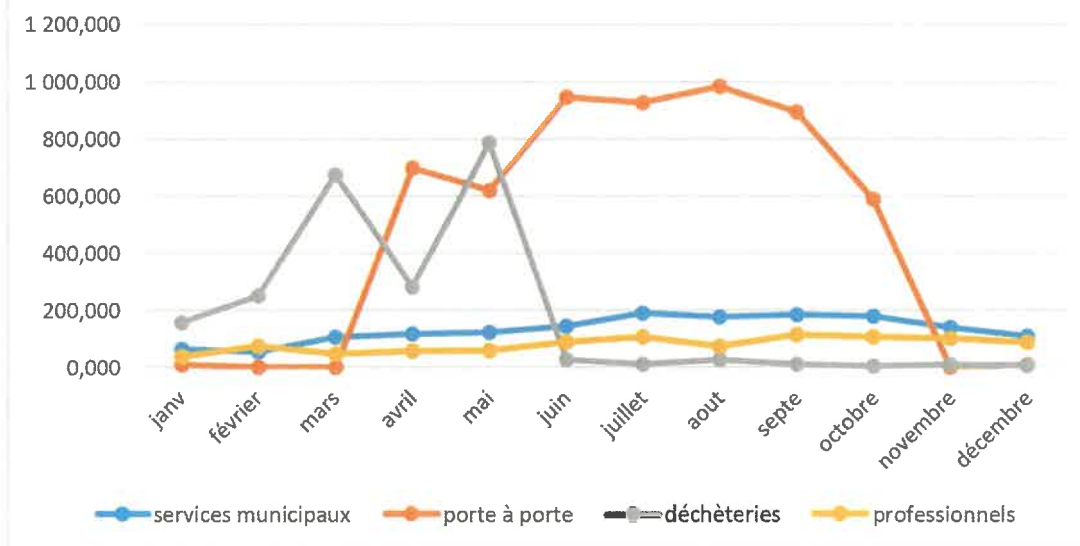
Les encombrants collectés en porte à porte ne proviennent que des ménages.

évolution des tonnages déposés en CVE



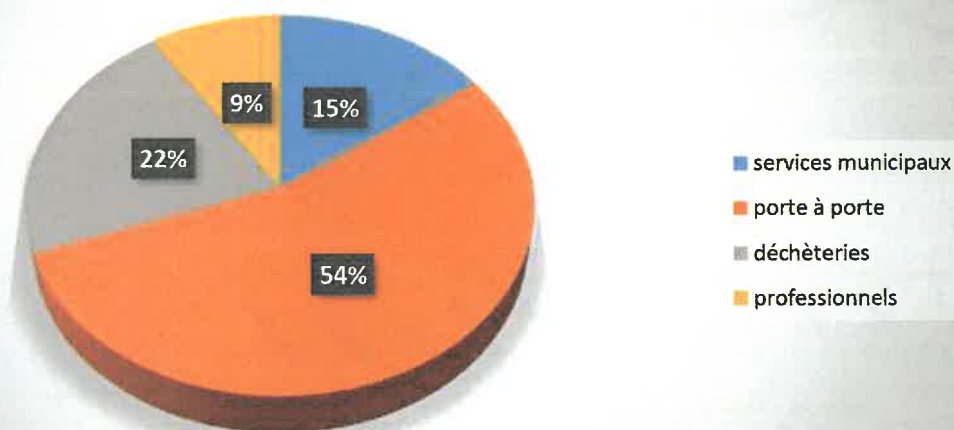
En Compostière

Origine et saisonnalité du déchet vert



En saison d'été, les apports en porte à porte ne permettent pas le traitement de l'intégralité des déchets verts de déchèterie sur la plateforme car le SMLA est limité à 9 000 t annuelles.

Taux de répartition des tonnages traités en compostière



En déchèterie

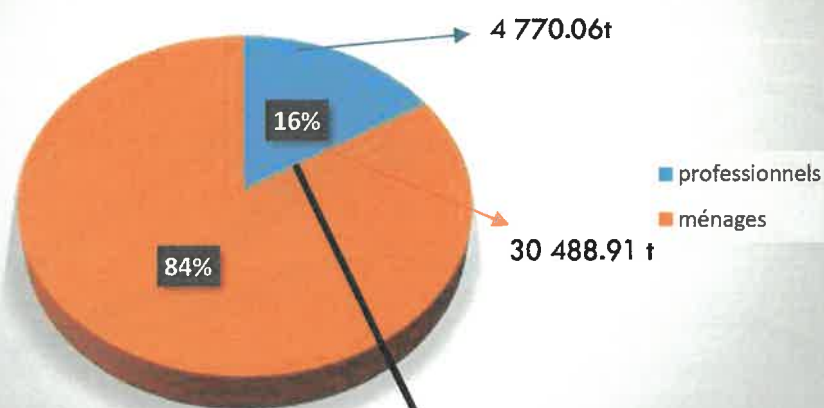
Les ménages déposent les déchets autorisés, sans limite de tonnage et de volume. En 2021, la déchèterie d'Arques a été dotée d'une benne Eco-Mobilier. Les déchèteries de Longuenesse, Tatinghem et Aire sur la Lys ont maintenant 2 bennes Eco-Mobilier. Cela facilite le travail et diminue le maniement par les gardiens d'objets lourds.

Les professionnels quant à eux, peuvent accéder à nos sites, pour y déposer tous types de déchets sauf les Déchets Ménagers Spéciaux. Ils ne sont pas limités en volume, toutefois, le premier m³ déposé leur est gratuit et les suivants leurs sont facturés 15.30 € TTC par m³. Le nombre d'artisans est constant mais les apports sont ciblés (gravat, plâtre, bois de démolition). Les tonnages sont estimés en augmentation, et les artisans n'hésitent pas à visiter plusieurs déchèteries pour vider leurs camions et éviter ainsi la facturation.

Depuis 2020, les communes peuvent accéder gratuitement et directement aux déchèteries les plus proches.

Leurs apports doivent être exclusivement constitués des déchets trouvés sur la voie publique (encombrants, D.3.E., ...). En revanche, leurs déchets liés à leur activité ne sont pas admis en déchèterie. On s'aperçoit qu'en 2021, certaines communes déposent de plus en plus de déchets et souvent en lien avec leur activité (cimetières, greniers, écoles, travaux...).

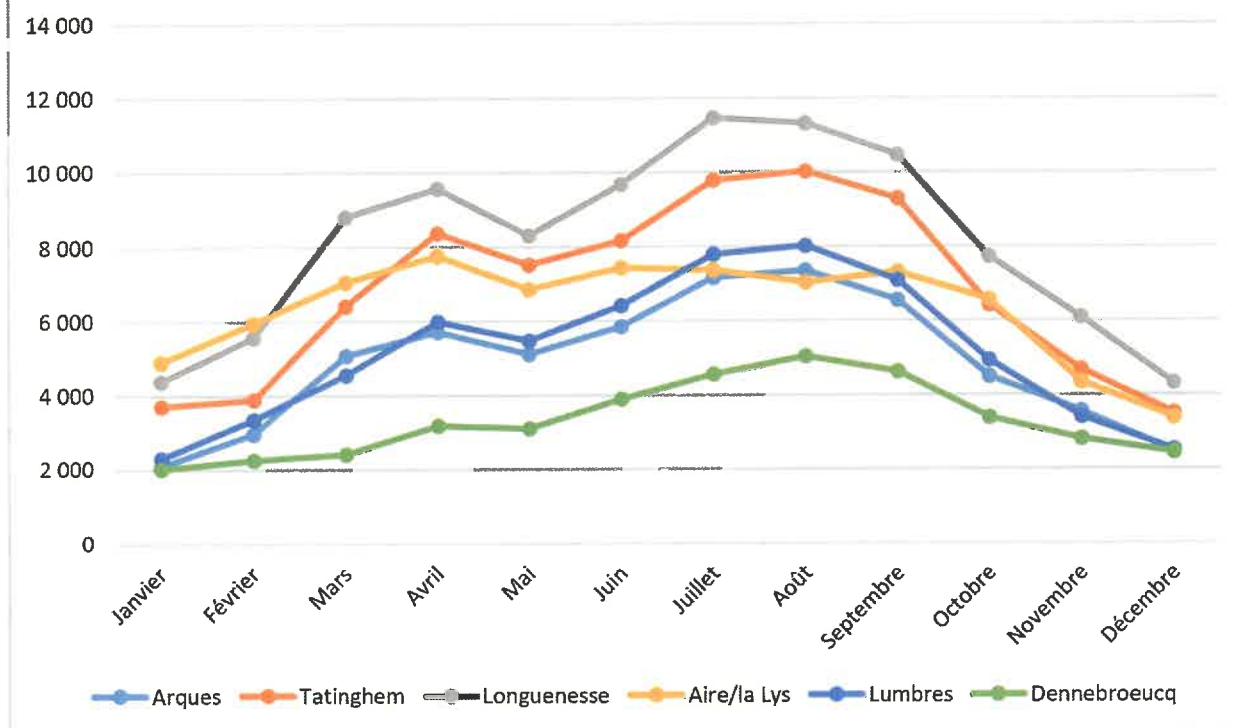
répartition des tonnages selon l'origine du déchet 2021



APPORTS DES PROFESSIONNELS

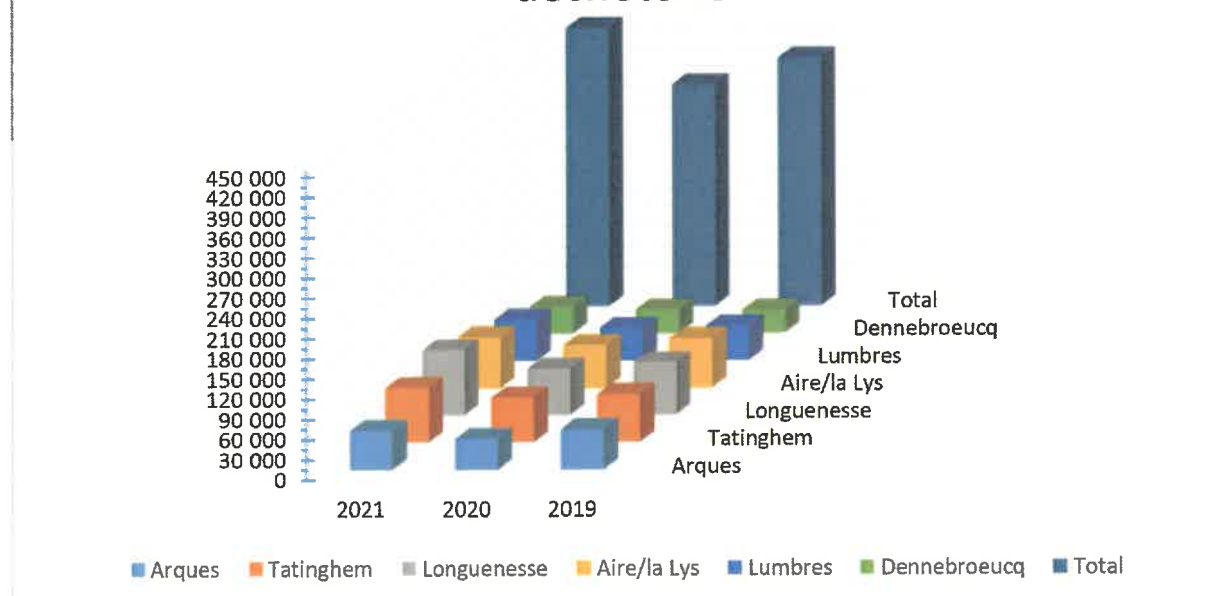


Répartition mensuelle du nombre d'usagers



Pour la 1^{ère} fois, deux déchèteries ont dépassé les 10 000 passages par mois (Longuenesse et Saint Martin lez Tatinghem)

Comparaison de la fréquentation annuelle par déchèterie



En centre de tri

Les apports ne sont issus que de la collecte en porte à porte, auprès des ménages et des entreprises.

PARTIE 2 LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS








Chapitre 4 – Modalité d'exploitation du service public de gestion des déchets

4.1 Organisation

Année 2020	OMR	Recyclables Porte à porte	Carton journaux	Verre	Encombrants (porte à porte)	Déchèterie	Déchets verts prof.	Déchets verts municipaux
Fréq.	C1	C2			A la demande			
Collectes et contenants	Conteneurisation Régie et Prestataires EPCI	Conteneurisation Régie et Prestataires EPCI	PAV EPCI Prestataires	PAV EPCI Prestataires	EPCI	Régie	Régie compostière	Régie compostière
Trait.	Incineration délégation SMFM	Centre de tri Exploitation marché public	Géré /EPCI	Géré/EPCI	Géré/EPCI	Regie Prest. extérieurs	Régie	Régie

4.2 Population desservie et quantité de déchets collectés

Les tonnages repris sont comptabilisés sur le lieu de collecte et non de traitement (déchets verts, encombrant, refus de tri) :

	CVE***		Centre de tri hors verre		Déchèteries*		Compostière**
	CAPSO	CCPL	CAPSO	CCPL	Avec gravât	Sans gravât	
Population desservie 2021	107 895	24 634	107 895	24 634	132 529	132 529	132 529
Tonnages 2021	26 402.54	5 474.74	5 612.14	1 134.80	35 271.83	24 994.78	8 197.94
Kg/hab collectés 2021	244.700	220.00	50.00	50.00	266.14	188.60	60.00
Pop desservie 2020	108 492	24 686	108 492	24 686	126 343	126 343	133 178
Tonnage 2020	26 082.24	5 122.74	5 802,92	1 138,76	30 126.93	21 291,92	6 267,12
Kg/hab collectés 2020	240.41	219.51	47.22	42.83	221.64	160.86	50.53
Variation 2020/2021	 +1.78%	 +0.22%	 +5.89%	 +16.74%	 +20.08%	 +17.24%	 +18.74%

*Les habitants des communes se rendant au SEVADEC sont déduits (6 835 Hab) sauf en 2021, année à compter de laquelle tous ces habitants peuvent aussi être accueillis dans nos déchèteries.

** hors déchets verts des déchèteries *** hors refus de tri

4.3 Montant annuel des principales prestations confiées à des tiers

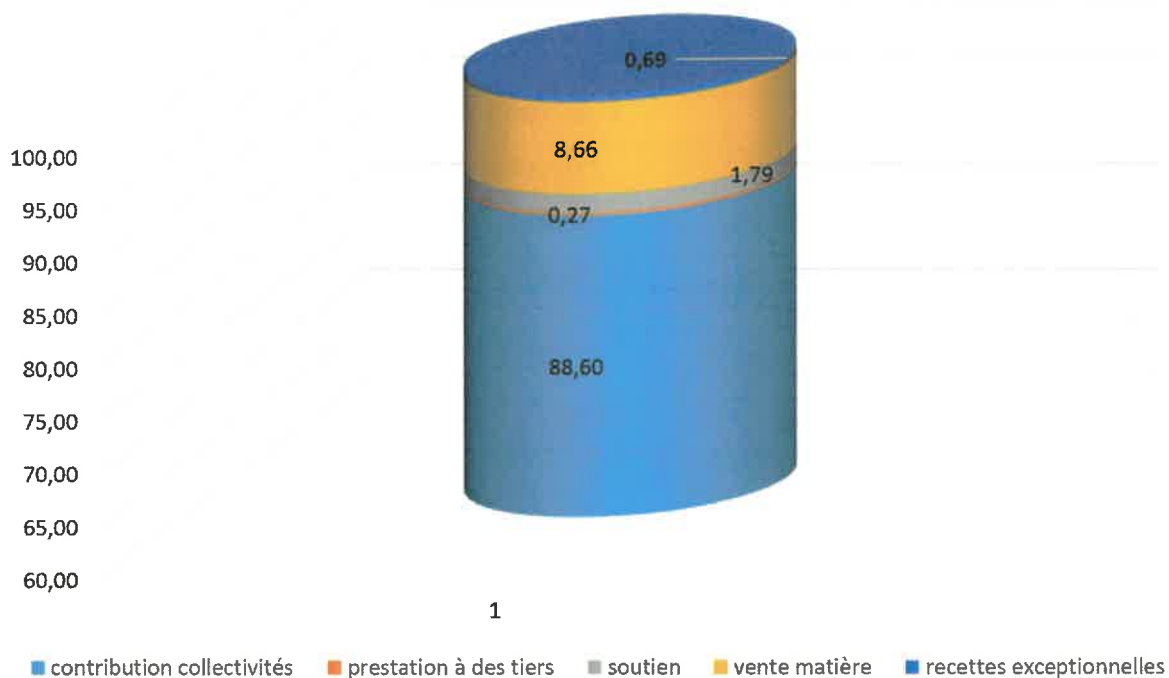
	Prestataire		Montant en euros 2021	Montant en euros 2020	Date de fin de marché
OMR+ enc pàp	SMFM	Incinération	4 169 315.97	3 925 263.15	Délégation
Refus de tri	SMFM	Incinération	81 856.86	90 383.58	Délégation
Recyclables	Recup'Aire	Tri	1 411 533.97	1 095 661.07	31/12/2022
Déchets verts compostière	ASTRADEC	Broyage/criblage /arrosage	102 563.20	98 316.60	30/11/2023
Déchets verts déchèterie	TSB	Transport	92 126.82	83 962.06	31/01/2024
Déchets verts	Terralys/Astradec /Paccou	Traitement	167 587.76	97 307.41	31/01/2024
Encombrant	Astradec	Transport	695 645.47	552 901.48	31/01/2024
Plâtre laine de verre		Transport/ Traitement			
Bois					
Gravats					
Carton	PAPREC	Transport	3 979.33	2 163.22	31/01/2024
Carton	Recup'Aire	Tri	52 318.80	59 004	31/12/2022
DDS	Chimirec	Transport/ Traitement	59 202.42	120 637.7	31/01/2024
Ferraille	Baudelet	Transport	26 794.56	20 501.83	31/01/2024
Encombrants	Traitement	SMFM	337 632.81	258 224.35	Délégation
En euros			6 504 912.51	6 383 824.62	+121 087.90

Il est noté une forte augmentation des coûts de transport et de traitement entre 2020 et 2021. Cela est directement lié à une entrée plus importante de déchets.

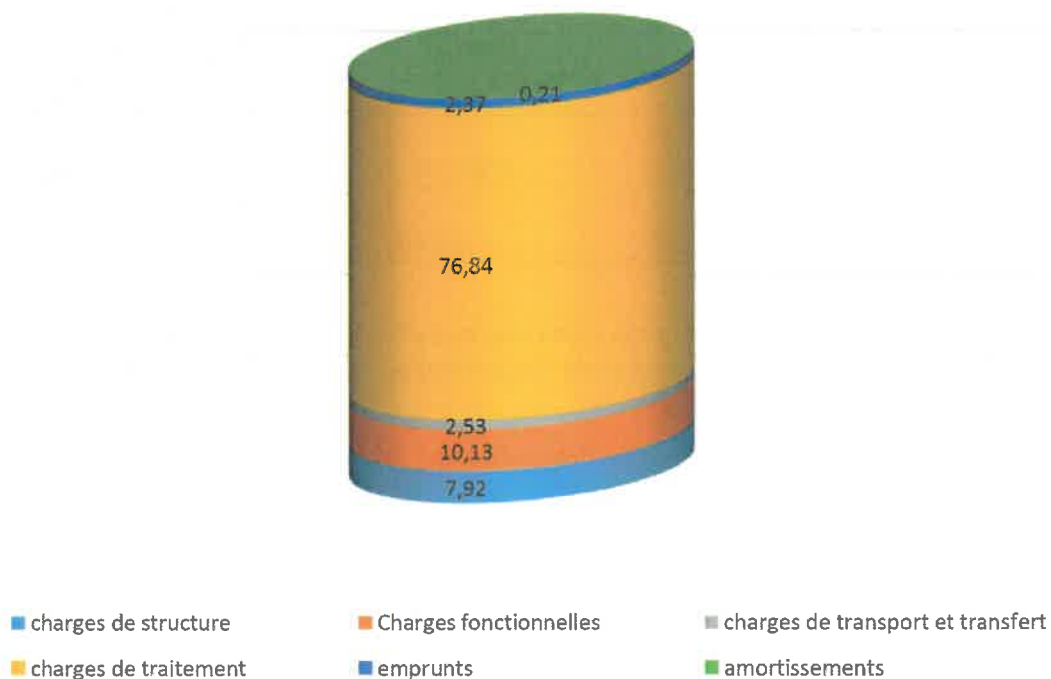
Chapitre 5 – Structure des coûts

5.1 Nature des produits et des charges

répartition des produits



Répartition des charges



5.2 Coût total du service SMLA

Poste des charges / en euros en 2021	Général	Déchèterie	CVE	Centre de tri	Compostière
Charges de structure	391 382.80		337 949.00		
Charges fonctionnelles		862 365.92		10 327.50	60521.95
Charges de transport		191 011.74			42 104.97
Charges de traitement		1 511 080.20	3 804 650.00	1 500 061.87	195624,01
Emprunts		218 068.05			
Amortissements	130.78	14 701.72			5 586.31
Cout global	391 513.58	2 796 627.63	4 142 599.00	1 510 389.37	371 656.23
Nbre d'habitants pris en compte	132 529	132 529	132 529	132 529	132 529
Prix à l'habitant	2,95	21.10	31.26	11.40	2.80

Poste des charges (2020)	Général	Déchèterie	CVE	Centre de tri	Compostière
Charges de structure	392 832.84		339 603,9		
Charges fonctionnelles		1 204 363,07		38 521,72	72 226,01
Charges de transport		135 065,18			22 429,93
Charges de traitement		920 886,7	3 560 770,53	1 162 964,23	195 624,01
Emprunts		308 346,9			
Amortissements		14 704,58			5 245
Cout global	392 832,84	2 583 366,43	3 900 374,43	1 201 485,95	295 524,95
Habitant pris en compte	133 178	133 178	133 178	133 178	133 178
Prix à l'habitant	2,95	19,40	29,29	9,02	2,22

On peut noter que le coût global a augmenté. Cette augmentation est uniquement liée à la quantité de déchets à traiter. A l'exception du centre de tri où l'augmentation est liée à l'augmentation du prix de traitement en lien avec le nouveau marché.

Ces augmentations n'étaient pas estimables en début d'année 2021.

Coût par habitant

69.52 euros (1)

En 2020 – 62.88 euros

(1) coût par habitant = cout global hors reversement
Des recettes de vente matières aux EPCI

Coût aidé (2)

68.15 euros/habitant

(2) coût aidé = coût global – soutiens des
éco-organismes et subventions



Coût net (3)

60.73 euros/habitant

En 2020, 56.87 euros

(3) coût net = cout global - soutiens - recettes de vente matières - subventions - prestations à
des tiers- recettes exceptionnelles.

Le SMLA ne touche pas les soutiens CITEO (Centre de tri) qui sont versés directement aux E.P.C.I, ni la vente des plastiques du centre de tri.

Le Syndicat ne touche pas non plus certaines ventes matières comme les plastiques du Centre de tri ou le verre transitant par le centre de tri.

Leviers économiques :

En 2021, toutes les déchèteries ont séparé les DMS soutenus par l'Eco organisme Eco-DDS des autres DMS. Ce travail supplémentaire en déchèterie a permis de faire une économie sur le transport et le traitement de **107 619.85 euros** auxquels il faut ajouter un soutien de 11 531.43 euros versé en 2022 (donc non repris dans les recettes 2021).

Les bennes éco-mobilier ont permis de faire une économie sur le traitement et le transport d'un montant de **328 479.16 euros** auxquels il faut ajouter le soutien qui s'est élevé en 2021 à 90 030 euros.

Le fait d'assurer une petite partie du transport, le SMLA a économisé **66 548.31 euros** en 2021.

PARTIE 3 ANNEXES

FREQUENTATION DES DECHETERIES 2021

	Arques	Tatinghem	Longuenesse	Aire/la Lys	Lumbres	Dennebrœucq	Total
Janvier	2 099	3 702	4 373	4 894	2 310	2 019	19 397
Février	2 966	3 887	5 556	5 931	3 351	2 260	23 951
Mars	5 075	6 398	8 806	7 041	4 552	2 419	34 291
Avril	5 714	8 369	9 572	7 753	5 984	3 184	40 576
Mai	5 112	7 510	8 308	6 848	5 471	3 102	36 351
Juin	5 850	8 165	9 679	7 428	6 413	3 894	41 429
Juillet	7 163	9 781	11 468	7 361	7 797	4 556	48 126
Août	7 353	10 023	11 319	7 027	8 019	5 038	48 779
Septembre	6 556	9 286	10 470	7 311	7 097	4 626	45 346
Octobre	4 494	6 424	7 730	6 565	4 934	3 391	33 538
Novembre	3 563	4 678	6 091	4 342	3 407	2 815	24 896
Décembre	2 454	3 497	4 313	3 379	2 517	2 438	18 598
	58 399	81 720	97 685	75 880	61 852	39 742	415 278

FREQUENTATION DES DECHETERIES DU SEVADEC PAR LES HABITANTS DE NOS COMMUNES

Commune	Nbre de passages annuels pour services municipaux, particuliers, professionnels	Nombre d'Habitants
Audrehem	1144	546
Bayenghem les Eperlecques	1523	1 006
Bonningues les Ardres	1942	648
Clerques	1043	327
Journy	696	283
Nordausques	2179	1310
Nort Leulinghem	353	250
Rebergues	679	371
Tournehem sur la Hem	3190	1 418
Zouafques	1481	594
Total	14 230 (2020= 10 830)	

TONNAGES RECUS EN DECHETERIES EN 2021

Tonnage des déchets reçu en déchèterie en 2021	Arques	St Martin les Tatinghem	Longuenesse	Aire sur la Lys	Lumbres	Dennebrœucq	Total
Encombrants	452,64	735,24	846,32	645,84	580,64	497,20	3 757,88
Végétaux	1 604,44	1 964,96	1 690,09	1 600,68	1 710,36	988,82	9 559,35
Gravats	1 548,06	2 062,97	3 265,66	1 305,78	1 268,23	826,35	10 277,05
Papier Carton	122,00	148,48	168,06	96,30	103,12	48,36	686,32
bois	448,14	686,30	718,88	420,06	612,86	509,46	3 395,70
Métaux	155,18	244,90	281,24	185,12	233,92	182,35	1 282,71
Plâtre	0,00	289,94	373,34	206,94	225,28	147,34	1 242,84
Laine / complexe isolant	0,00	95,42	159,10	69,14	78,84	70,02	472,52
Mobilier	315,68	669,57	906,66	627,92	436,86	250,46	3 207,15
D3E	142,02	203,27	239,40	131,93	181,37	131,56	1 029,54
D.M.S. HORS ECO DDS	8,44	19,15	12,38	6,41	11,00	10,89	68,268
D.M.S. ECO DDS	17,92	30,83	32,88	15,50	23,54	10,90	131,57
Batteries	4,42	6,45	7,36	2,01	3,07	3,94	27,24
Huile minérale	9,00	11,35	9,57	7,38	11,70	7,47	56,47
Piles	1,11	1,05	1,03	0,54	1,25	0,77	5,76
Lampes / Néons	0,72	0,79	1,14	0,25	0,38	0,28	3,55
Pneus	0,00	15,53	16,85	8,89	16,79	9,86	67,92
Total	4 829,76	7 186,20	8 729,96	5 330,68	5 499,21	3 696,03	35 271,83

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

28 SEP. 2022



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

QUESTION N°5

FINANCES – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES AU BUDGET COMPOSTIERE

RAPPORTEUR : Monsieur WYCKAERT

Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Saint-Omer a présenté en date du 4 juillet 2022, un état de demande d'admission en créances éteintes d'un montant total de 403,51 € € TTC correspondant à l'année 2016.

En effet, la poursuite de plusieurs titres de dépôts en compostière sont restées sans effet avec le motif suivant : jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

En conséquence, compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres du bureau, les membres du Comité Syndical ont donné, à l'unanimité des voix, leur accord afin d'admettre en créances éteintes la somme de 403,51 € € T.T.C.

La perte de la recette sera imputée au chapitre 65 article 6542 :

- du budget Compostière : 403,51 € T.T.C.

LE MAIRIE - PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

28 SEP. 2022

Rendu(e) exécutoire
Le..06/10/2022
Le Président,

Bertrand PETIT

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT

Bertrand PETIT

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre 2022 à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 21 septembre 2022.

ETAIENT INVITES

- Monsieur PETIT Bertrand – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

ETAIENT PRESENTS

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

28 SEP. 2022

- Monsieur PETIT Bertrand – Président,
- Madame WOZNY Florence, Vice-Présidente
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, PRUVOST Mathieu et TELLIER Alain, Délégués Titulaires

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Mr LEROY Christian, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mr WYCKAERT Gérard, Vice-Président
- Mr BEE Didier, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mr CORDIER André, Délégué Titulaire
- Mr MEQUIGNON Alain, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mme VASSEUR Françoise, Déléguée Titulaire
- Mme WAROT Sophie, Vice-Présidente, a donné pouvoir à Mr PETIT Bertrand, Président jusqu'à son arrivée
- Mr ROUSSEL Benoît, Vice-Président, a donné pouvoir à Mme WOZNY Florence, Vice-Présidente jusqu'à son arrivée
- Mr BOULET Michel, Délégué Titulaire est remplacé par Mr OBOEUF Gérard, Délégué Suppléant
- Mr MARQUANT Francis, Délégué Titulaire est remplacé par Mr MARTINOT Michel, Délégué Suppléant
- Mr SABLON Frédéric, Délégué Titulaire est remplacé par Mme BAUDEQUIN Odile, Déléguée Suppléante
- Mr CAINNE Louis, Délégué Titulaire est remplacé par Mr WOJTKOWIAK David, Délégué Suppléant
- Mr DECOSTER François, Délégué Titulaire est remplacé par Mr BOIDIN Philippe, Délégué Suppléant
- Mr LEFAIT Jean-Paul, Délégué Titulaire, est remplacé par Mr LAMIRAND Jean-Pierre, Délégué Suppléant

